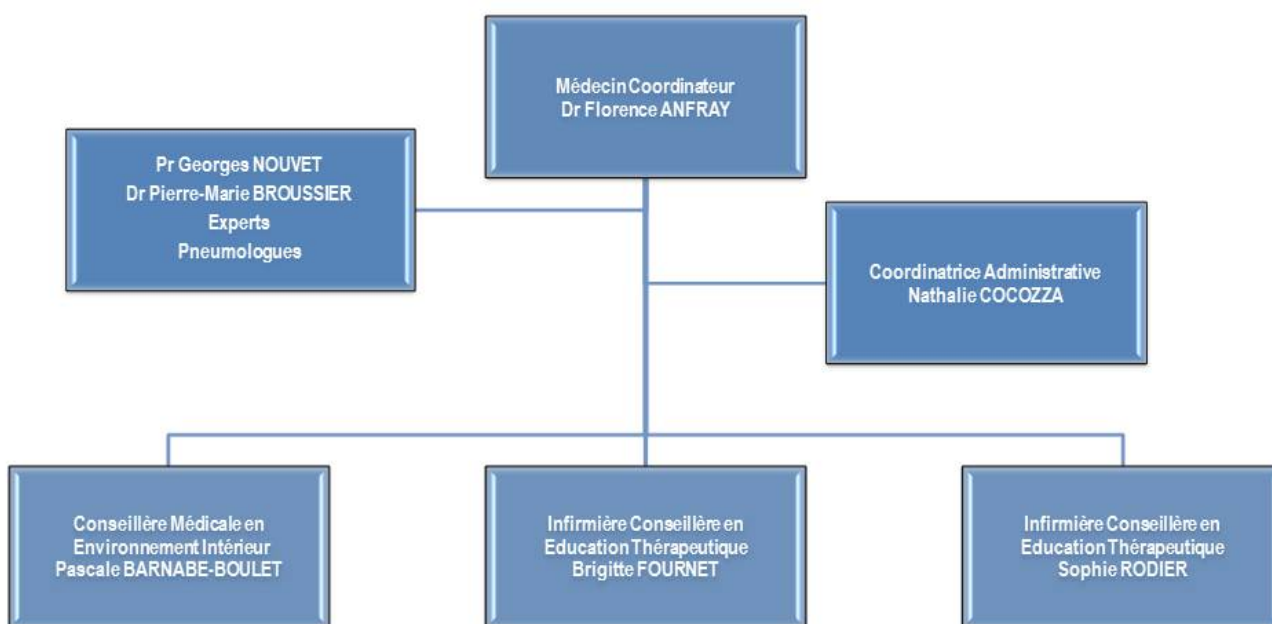


Présentation de la structure

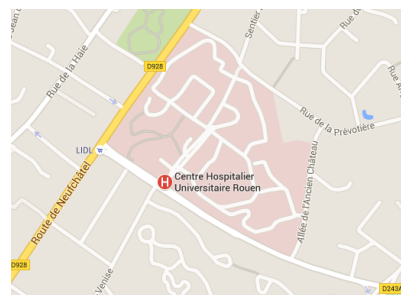
L'Association Asthme 76 est une émanation du Comité Départemental contre les Maladies Respiratoires, elle a été mise en place en avril 2006 à la suite d'une convention signée avec l'ARS qui finance ses actions. L'association est gérée par le Professeur Georges NOUVET, Président en collaboration avec le Docteur Pierre-Marie BROUSSIER et le Docteur Florence ANFRAY, médecin coordinateur.

L'équipe de l'Association Asthme 76



Coordonnées Administratives

Locaux d'ADIR Association, Hôpital de Bois-Guillaume
147 boulevard du Maréchal Juin
76230 Bois-Guillaume
Tél. : 02 35 59 01 88
Fax : 02 35 59 29 71
e-mail : contact@asthme76.com



Aire géographique et population concernée



L'Association Asthme 76 couvre le département de la Seine-Maritime. La population concernée est constituée par tous les patients présentant une maladie asthmatique quelle qu'en soit le type, ainsi que les familles et les proches de ces patients.

L'association regroupe des établissements de santé publics et privés, des médecins libéraux généralistes et spécialistes, concernés par la maladie asthmatique, ainsi que les professionnels du système de santé participant à la prise en charge de l'asthme.

Les structures de soins, les professionnels du système de santé, y compris ceux de la médecine scolaire et ceux de la médecine du travail, ainsi que les associations de familles participant à l'objet de l'association peuvent devenir membres en adhérant à

[La charte d'adhésion du patient](#)

Les objectifs de l'Association Asthme 76

L'objectif principal de l'Association Asthme 76 est d'optimiser le diagnostic de l'asthme et la prise en charge des asthmatiques de Seine-Maritime. Le Réseau peut également aider l'entourage des patients. Le Réseau s'est fixé deux objectifs prioritaires : le premier objectif consiste à soutenir et à développer [la Maison de l'asthme](#) ; le deuxième objectif est d'effectuer une formation des professionnels du système de santé afin de structurer la filière de prise en charge des asthmatiques dans le département.

L'Association s'est fixée les objectifs secondaires suivants :

- reconnaître le [risque environnemental](#)
- reconnaître les asthmes à risque
- harmoniser les modalités de prise en charge des patients asthmatiques.

Les acteurs concernés par l'association

<p>Professionnels de santé libéraux ou salariés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Infirmière (s) – conseillère (s) technique (s) • Pneumologues libéraux et hospitaliers • Pédiatres libéraux et hospitaliers • Médecins urgentistes (CHU, CHR, UPATOU) <ul style="list-style-type: none"> • Médecins généralistes • Médecins du travail en entreprise ou du service de pathologie • Professionnels du CHU de Rouen <ul style="list-style-type: none"> • Médecins scolaires • Médecins tabacologues • Médecins épidémiologistes <ul style="list-style-type: none"> • Médecins du sport • Pharmaciens 	<p>Professionnels paramédicaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Kinésithérapeute, psychologue, diététicien, conseiller d'environnement, • Assistant social • Etablissements de santé, centres de santé : CHU de Rouen, Clinique du Cèdre, Clinique de l'Europe, UPATOU • Organismes à vocation sanitaire et sociale : ADIR association, Air Normand, Amicale des insuffisants respiratoires, Observatoire Régional de la Santé, CRES, Association d'asthmatiques
---	---

Instances de l'association

Le coordonnateur de l'association en est l'animateur, c'est un médecin désigné par le comité de coordination.

- Il est nommé pour 3 ans.
- Il doit présenter un rapport d'activité annuel devant le comité de coordination.
- Il peut déléguer certaines de ses missions aux membres salariés de l'association.
- Il peut être révoqué par le comité de coordination.

Ses missions sont notamment les suivantes :

- animer l'association,
- mettre en œuvre les orientations définies par le comité de coordination,
- prendre en charge les plans de formation,
- favoriser les rencontres de concertation pluridisciplinaire,
- préparer le rapport régional annuel d'évaluation,
- le cas échéant, entreprendre des travaux de recherches cliniques.

Le comité de coordination

Le comité de coordination constitue l'instance opérationnelle de l'association

Il est composé du coordonnateur, de membres de l'association (médecins libéraux, hospitaliers, spécialistes, généralistes, urgentistes, tabacologues, épidémiologistes, médecins du sport, pharmaciens, de membres de profession paramédicale (infirmières conseillères, kinésithérapeutes, psychologues, assistantes sociales, diététiciens ...), de représentant(s) des malades.

Les membres de ce comité sont désignés par le promoteur. Les missions du comité de coordination sont notamment:

- La formation des membres de l'association,
- La facilitation de l'information,
- La gestion de l'école de l'asthme
- La mise sur pied de projets, leur gestion, la surveillance de leur évolution,
- L'évaluation de l'association.

Membres et intervenants de l'association

Les membres sont :

- le coordinateur qui est gestionnaire et administrateur de l'association,
- les professionnels de santé qui adhèrent à cette convention,
- les associations de patients et de familles qui adhèrent à cette convention,
- le Centre Hospitalier Universitaire de Rouen, les Centres Hospitaliers de Seine Maritime, les UPATOUS de la clinique du cèdre et de la clinique de l'Europe qui adhèrent à cette convention, les autres organismes de santé ou associations qui adhèrent à cette convention.
- les professionnels de santé, les établissements de santé et les établissements médicosociaux interviennent dans leurs champs de compétence.

Sont considérés comme professionnels de santé au sens du présent article, les professionnels intervenant dans la prise en charge de la population concernée par l'association. Peuvent notamment être appelés à participer aux réunions de l'association :

- l'ARS (Agence Régionale de Santé) de Haute-Normandie
- la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) de Seine Maritime.

Toute personne appelée à intervenir pour l'association, en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire ou permanente, est tenue au respect du secret de la confidentialité, du secret professionnel dans les conditions prévues par le Code pénal, ainsi qu'à une obligation de discrétion professionnelle.

Acteurs de l'association

- Pr Georges NOUVET (pneumologue), Président
- Dr Florence ANFRAY (Pneumo-pédiatre libérale), Médecin coordonateur
- Mme Nathalie COCOZZA, coordinatrice administrative
- Mme Brigitte FOURNET, Infirmière Conseillère en éducation thérapeutique
- Mme Sophie RODIER, Infirmière Conseillère en éducation thérapeutique
- Mme Pascale BARNABE-BOULET, infirmière Conseillère Médicale en Environnement Intérieur

Le comité de rédaction du site Internet

- Mme Nathalie COCOZZA, coordinatrice administrative
 - Pr Georges NOUVET , Pneumologue
-

L'éducation thérapeutique

Elle débute par un diagnostic éducatif individuel qui permettra d'identifier vos difficultés.

Ensuite une ou plusieurs séances vous seront proposées en individuel ou en groupe. Votre médecin traitant, votre pneumologue, votre allergologue, votre pédiatre seront informés de vos acquis et pourront ainsi mieux assurer votre suivi.

A la fin de la séance, vous serez capable

de :

- Mettre en application des mesures préventives pour éviter les crises d'asthme,
- Gérer au mieux les crises ou d'éventuelles aggravations de votre asthme
- Savoir quand recourir aux soins dans des circonstances clairement définies.

Déroulement des séances

Pour votre 1er rendez-vous on vous demandera de nous apporter votre ordonnance. Vous pouvez, si vous le souhaitez, vous faire accompagner d'un membre de votre entourage.

Cette séance individuelle peut durer entre 1h30 et 2h en fonction de vos questions dans nos locaux situés dans l'hôpital de Bois-Guillaume.

Au cours de cette rencontre, vous aborderez :

- La [définition de l'asthme](#)
- Comment reconnaître [une crise asthme](#)
- La démonstration des [traitements de crise et de fond](#)
- L'identification des facteurs déclenchants
- [L'environnement](#)

Vous disposerez de tout le temps utile pour poser toutes vos questions

En fonction de vos souhaits, l'équipe éducative sera en mesure de vous proposer une séance de groupe afin de partager et discuter autour de la maladie pour :

- Accepter de la maladie

- Différencier les bronchodilatateurs et les anti-inflammatoires
- [Prendre le traitement de fond régulièrement](#)
- [Utiliser son inhalateur de façon adéquate](#)
- [Identifier les facteurs qui déclenchent les crises](#)
- Connaître les signes annonciateurs d'une crise
- [Gérer la crise](#)
- Appliquer [un plan d'action personnalisé écrit \(PAPE\)](#)
- Sensibiliser son entourage
- Savoir alerter une tierce personne en cas de crise

Charte d'adhésion du patient à l'association Asthme 76

[La charte d'adhésion du patient](#)

Le Comité Départemental contre les Maladies Respiratoires

Le Comité Départemental contre les Maladies Respiratoires de Seine-Maritime appartient à la fondation du souffle contre les Maladies Respiratoires qui est une association type loi 1901, créée en 1916 par Léon Bourgeois (Prix Nobel de la Paix en 1920), pour soigner les « Poilus » gazés dans les tranchées. Le Comité National contre les Maladies Respiratoires est reconnu d'utilité publique dès sa création.

Son histoire s'est longtemps confondue avec celle de la Tuberculose, mais l'association a su évoluer avec les priorités de santé publique. C'est ainsi que le « Comité

National d'assistance aux anciens militaires Tuberculeux » créé en 1916 est devenu : « Fondation du souffle contre les Maladies Respiratoires ».

Sa mission : la promotion de la santé respiratoire et la protection du Poumon. Son ennemi public N°1 : le Tabac.

La fondation est entièrement indépendante et fonctionne exclusivement grâce à la générosité de nombreux donateurs. Une activité qui s'organise quotidiennement autour de 3 axes de travail majeurs, relayée par un réseau dynamique de Comités Départementaux contre les Maladies Respiratoires.

Si vous souhaitez contribuer à ses actions, vous pouvez adresser vos dons au :

Comité Départemental Contre les Maladies Respiratoires

Monsieur le Professeur Georges NOUVET

HOPITAUX DE ROUEN – LOCAUX ADIR ASSOCIATION – 147 AVENUE DU MARECHAL JUIN – 76230 BOIS-GUILLAUME

Dans notre région, le comité départemental est présidé par M. le Pr NOUVET. Grâce à vos dons, le Comité Départemental de Lutte contre les Maladies Respiratoires peut :

Aide sociale aux malades

- Faire face aux besoins immédiats, répondre aux situations d'urgence et en attente d'une prise en charge régulière..
- Soit avec l'aide des travailleurs sociaux soit avec l'aide d'autres structures associatives, le C.D.M.R. intervient par le biais d'un soutien financier auprès des personnes qui souffrent de maladies respiratoires, trop souvent confrontées à des situations de précarité.

Soutien à la recherche scientifique en Pneumologie

- Depuis 1970, plus de 600 travaux de recherche médicale en Pneumologie ont pu être financés par le C.N.M.R, grâce au soutien de ses donateurs, dont l'industrie pharmaceutique, pour un montant de plus de 6 millions d'euros.
- Depuis 1994, le Conseil Scientifique a choisi de privilégier la recherche clinique, traditionnellement le parent pauvre de la recherche médicale, permettant un bénéfice rapide et direct pour les malades.

Information et prévention du grand public et des patients sur les maladies respiratoires et leurs facteurs de risque

- Un programme « Objectif Ecole sans Tabac » piloté par les Comités Départementaux et destiné à assurer l'application de la loi Evin dans les établissements scolaires. Information et éducation du grand public et des patients.
- Un site Internet : www.lesouffle.org
- La participation à des Journées Mondiales de sensibilisation en particulier : Journée Mondiale de la Tuberculose, Journée Mondiale de l'Asthme, Journée Mondiale sans Tabac, Journée Mondiale de lutte contre la B.P.C.O .
- L'édition de brochures grand public et patients.
- La mise en place d'une école de l'asthme

□